



## COMITE REGIONAL D'OCCITANIE

**Samedi 25 Février 2017**

Les Présidents Didier RAMI et Pascal CHAMPION souhaitent la bienvenue à Madame Valerie DEFFORGE vice-présidente du CROS Midi Pyrénées et Monsieur Dominique OHLMANN, secrétaire général de la FFTA.

### **FUSION DES DEUX LIGUES**

Didier RAMI, président de la ligue Midi Pyrénées explique, suite à une demande de l'assistance, la différence entre fusion-absorption et fusion-crétion.

Le choix des élus des Ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées s'est porté sur la fusion-absorption, comme conseillé par la FFTA. Le nom proposé est le suivant :

- Comité Régional de tir à l'arc d'Occitanie

Le terme « ligue » disparaît du vocabulaire de la FFTA. Toutes les ligues seront désormais des comités.

Suite à cela, il est proposé à l'assemblée de voter pour les statuts de ce nouveau Comité.

Didier RAMI explique que ces statuts sont basés sur les statuts-type de la FFTA. D.OLHMANN précise que certains points étaient obligatoires ; d'autres laissé au choix des entités régionales. Parmi ceux-ci, le mode de scrutin, de liste ou plurinominal : c'est ce dernier qui a été choisi, les représentants des clubs devront donc barrer des noms sur la liste proposée car 49 personnes se sont portées candidates et les statuts ne prévoit que 25 postes.

### **Vote des statuts**

Les présidents des ligues Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon demandent s'il y a des questions sur certains points. Aucune demande n'est formulée.

Les présidents demandent un vote à main levée : pas d'objection.

Résultat du vote:

- pas de vote négatif,
- pas d'abstention

Les statuts pour le « Comité Régional de Tir à l'Arc d'Occitanie » sont votés à l'unanimité.

## **VOTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR ET VOTE DES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ RÉGIONAL À L'AG DE LA FFTA**

### **Vote pour le Comité Directeur**

Il est rappelé que les statuts prévoient 25 membres, il faut donc laisser 25 noms maximum sur la liste des membres du comité Directeur.

### **Vote pour les délégués représentant le Comité Régional à l'Assemblée Générale de la FFTA**

Les représentants à l'AG de la FFTA devraient être au nombre de 13, selon les nouveaux statuts de la FFTA (1 délégué par département soit, pour notre région, 13 délégués).

Seulement 5 candidatures ont été reçues : ils seront donc tous élus, mais le vote à bulletin secret doit tout de même avoir lieu.

Les clubs sont appelés par département, dans l'ordre de numérotation, pour répondre aux 2 votes  
Un appel à volontaires est fait, en tant que scrutateurs, pour effectuer le dépouillement des votes.

### **Remarque du Président Didier Rami concernant les représentants du Comité Régional à l'AG de la FFTA**

Le président fait remarquer à Monsieur Dominique OLHMANN que la Fédération demande au Comité régional un minimum de 13 représentant et qu'à cela il faut rajouter également les représentants élus par les comités départementaux, soit un total pour la région d'Occitanie de 26 représentants. Le déplacement à cette AG, entre les frais de déplacements et restaurant, vont coûter énormément cher au comité régional et aux départements. Il est demandé à la FFTA de bien vouloir revoir ce mode de représentation. Dominique Olhmann demande à ce que cette question soit remontée et discutée lors de l'Assemblée générale de la FFTA

### **Dépouillements des votes**

Une pause est faite pendant le repas, permettant l'avancement du dépouillement des bulletins de vote. 8 scrutateurs (4 de l'ex ligue Languedoc-Roussillon et 4 de l'ex ligue Midi Pyrénées)

### **Reprise des discussions à 14h30**

### **DISCUSSION AVEC L'ASSEMBLEE ; QUESTIONS / REPONSES**

A la reprise de l'Assemblée Générale, les personnes en charge du dépouillement présentent leurs excuses, car il est très long de comptabiliser les voix des 49 candidats sur 462 bulletins de vote.

Les Présidents proposent de débattre de la politique du prochain Comité Directeur.

### **Politique sportive du prochain Comité Directeur**

#### **Championnat Régional tir Nature**

En avril aura lieu le 1er championnat régional commun, en tir Nature, à Langlade. Il faut déterminer les conditions d'accès à ce championnat, car le club ne peut recevoir que 210 archers, répartis sur un parcours de 42 cibles. Après discussion, il est décidé que le championnat régional sera réservé uniquement aux archers de la Région et que l'inscription est obligatoire. De plus, pour participer à ce championnat, les archers devront avoir participé à au moins 2 compétitions dans cette discipline, les places éventuellement restantes étant données aux archers ne satisfaisant pas à ce

critère, dans l'ordre d'arrivée de leur inscription, mais ils ne pourront pas prétendre à un titre régional.

Question de l'Assemblée : Faut-il un minimum de points pour participer, ou pour monter sur le podium ? Avis partagés. Quand on est champion, on représente son sport ; mais quelle base prendre ? Cette question sera revue ultérieurement.

### **Médailles de Championnat Régional**

Malgré le litige actuel concernant le logo du Conseil Régional d'Occitanie, il est proposé que ce logo soit adopté provisoirement pour les médailles régionales. Il pourra plus tard y avoir un concours pour un logo « Tir à l'arc Occitanie », afin de marquer à la fois notre sport et notre Région.

### **Championnats Régionaux Fédéral, Fita**

Les Commissions des deux Ligues ont fait une proposition de répartition ; il y aura des quotas à définir prochainement.

### **Championnat Régional de Tir en Campagne**

Peu de compétitions dans la région : St Pierre Lafeuille sera le championnat régional. Il n'y aura pas de quotas pour y accéder.

### **Championnat en Salle**

Des limitations sont nécessaires ; peu de salles peuvent aligner 40 à 45 cibles ou plus.

### **Traité de fusion**

Le traité prévoit que toutes les actions seront menées à leur terme, subventions sur conventions signées, Jeunes, Tournoi des Miss, Trophée des Pyrénées, Open de France. Toutes ces actions seront parvenues à terme au plus tard le 31 août 2017. Ensuite, le nouveau Comité sera entièrement décideur.

Il est noté que, pour traverser entièrement la Région, il y a 600 km à parcourir : centrer et décentrer posent le même problème d'éloignement, quel que soit le choix.

### **Organisation DRE**

Pour cette année, il y aura deux manches sur chaque secteur, puis une finale commune le 25 juin à Lattes

Proposition : que les championnats aient lieu en zone avec une finale : pourquoi pas ?

### **Ressenti sur l'évolution de la FFTA**

La FFTA a changé le mode de sélection pour entrer en formation d'Entraîneur 1 ; or, un bon compétiteur n'est pas obligatoirement prêt à apprendre aux autres, et certains n'ont pas de bons résultats mais sont pédagogues ; le but est-il que les clubs engagent un professionnel ? Mais un club de 45 licenciés -la moyenne d'après les statistiques de la Fédération- ne peut payer un BE, à moins de demander une cotisation trop élevée pour ses licenciés.

Le problème de l'obligation d'avoir un arbitre pour organiser une compétition est évoqué : là encore, les petits clubs, dont c'est à peu près la seule ressource hormis les cotisations, sont lésés.  
→ Dominique OLHMANN répond : pour l'entrée en formation, nous sommes en période d'essai ; ce point sera revu selon les remontées qui seront faites ; pour les arbitres, il y avait des gros clubs qui organisaient sans avoir d'arbitres ; actuellement il y a des clubs qui prêtent leur nom et laissent l'organisation à un autre club qui en retire les bénéfices.

### **Réponses de Dominique OLHMANN**

Dominique OLHMANN rappelle le départ du Président Philippe BOUCLET ; pour répondre aux inquiétudes de ceux qui sont plus loisirs, il rappelle que la FFTA est une fédération sportive,

délégué du Ministère. Dans la liste de Jean-Michel CLEROY, seule liste candidate, la diversité est représentée et la partie loisirs n'est pas oubliée.

Dominique OLHMANN lui-même est actuellement le référent handicap et signale que la convention avec la FFH va être revue. Il existe un module par-archerie. Pour les clubs, il est plus facile d'aller dans les établissements chercher du public qu'attendre que ce public se déplace.

Mais nos clubs ont un point de limite sur ce qu'ils peuvent accueillir comme archers. L'une des priorités de la prochaine équipe nationale sera de faire disparaître les « zones blanches ».

Formation des bénévoles : le module Poussins est vient de sortir.

Il y a environ 1200 arbitres en France, mais la formation est longue et difficile. La prochaine CNA devra rendre la formation plus fluide et plus facile, tout en conservant la rigueur et l'efficacité qui font que nos arbitres sont appréciés à l'international.

Didier RAMI rappelle qu'en cas de départ inopiné, de décès... d'un arbitre, il était autorisé une période de 2 ans pour trouver un remplaçant et que celui-ci entre en formation.

Pour l'entrée en formation des futurs entraîneurs, un BE de la Ligue pouvait aider le candidat en le conseillant sur son matériel, sa technique, en le suivant en compétition pour lui permettre de gagner les points qui lui manquaient.

## **PRESENCE DE MONSIEUR LE MAIRE DE TREBES**

Monsieur MENASSI, Maire de Trèbes, de passage à ce moment de la journée, se félicite que « si on est toujours au centre de quelque chose, aujourd'hui Trèbes est au centre de l'Occitanie pour le tir à l'arc ». Il félicite l'assemblée pour son implication dans le sport, qui est un point important dans l'éducation de la jeunesse.

## **DEPOUILLEMENT DES VOTES**

Un problème a été signalé : il y a 2 bulletins de plus que ne le montrent les feuilles d'émargement. Dominique OLHMANN est intervenu dans la salle de dépouillement pour admettre qu'une erreur peut avoir eu lieu et qu'il est difficile d'annuler pour recommencer les élections.

Le dépouillement se continue, avec l'accord du représentant de la FFTA, en admettant que si l'écart dans le nombre de voix est suffisant, on peut admettre cette erreur.

Or, le candidat élu à la 25ème place a 219 voix, celui arrivé 26ème a 218 voix, et celui arrivé 27ème a 217 voix. Il peut donc y avoir contestation.

En accord avec les Présidents sortants des deux Ligues, il demande à l'assemblée d'admettre que le Comité Directeur soit composé exceptionnellement de 27 membres et non 25 comme prévu par les statuts, puisque la composition comprendra le Médecin et une proportionnalité féminine répondant à la loi. Il n'y a pas d'objection dans l'assistance. Il est annoncé à l'assemblée par Didier RAMI qu'à l'exception de Dominique OLHMANN et des scrutateurs, personne n'est au courant du résultat de ces élections encore moins des personnes élues aux 26 et 27ème places.

Didier RAMI et Pascal Champion demande à ce que les statuts soient modifiés pour porter le nombre de membres au Comité Directeur à 27.

La modification des statuts est mise au vote :

Résultat du vote:

- pas de vote négatif,
- pas d'abstention

Les nouveaux statuts sont donc approuvés

## Résultat du vote des délégués à l'AG FFTA :

Ont obtenu sur 462 voix possibles:

AYRAL Patrice : 411 voix

GALLET Claudie : 403 voix

GALLET Gisèle : 401 voix

RAMI Didier : 398 voix

LEVY Jean-Luc : 336 voix

## Membres du Comité Directeur sur 462 possibles :

| Nom        | prénom    | NB voix |
|------------|-----------|---------|
| Brisot     | Dominique | 328     |
| Terpand    | Michel    | 327     |
| Cabrera    | Andre     | 297     |
| Lassus     | Chantal   | 282     |
| Racinais   | Jackie    | 269     |
| Fourmaud   | Anne      | 268     |
| Winterstan | Jean      | 257     |
| Bellet     | Annick    | 255     |
| Rami       | Didier    | 255     |
| Denhez     | Vincent   | 254     |
| Droui      | Thérèse   | 252     |
| Henner     | Michel    | 250     |
| Mancuso    | Jean Yves | 250     |
| Dejean     | Maurice   | 236     |
| Leloir     | Lionel    | 234     |
| Dupin      | Alain     | 233     |
| Moreau     | Isabelle  | 233     |
| Lamothe    | Josephe   | 232     |
| Broucke    | Thierry   | 227     |
| Marleaux   | Christine | 225     |
| Pascal     | Michel    | 222     |
| Barascud   | Bernard   | 221     |
| Champion   | Pascal    | 221     |
| Hautefort  | Pascale   | 220     |
| Berger     | Marc      | 219     |
| Allasio    | Lionel    | 218     |
| Gallet     | Gisele    | 217     |

## Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur se retire pour élire son Président à bulletin secret et annoncer la composition du Bureau Directeur.

le résultat est le suivant :

Président : RAMI Didier

Trésorier : DENHEZ Vincent

Secrétaire : MOREAU Isabelle

Les responsables des Commissions seront nommés lors de la première réunion du Comité Directeur. Didier RAMI, nommé Pascal CHAMPION, ex président de la ligue Languedoc Roussillon, au poste de vice-président

## REMERCIEMENTS

Les deux Présidents sortants des Ligue MP et LR remercient les personnes qui faisaient partie de leurs anciens Comités Directeurs, particulièrement ceux qui auraient aimé continuer mais n'ont pas été élus, et les représentants des clubs de s'être déplacés, parfois de loin.

Dominique OLHMANN prend la parole : « c'est le début d'un challenge » ; « il ne faut pas oublier les Comités Départementaux et s'appuyer dessus » et il souhaite beaucoup de bonheur à ce nouveau Comité Régional d'Occitanie.

Didier RAMI remarque que la réunion se terminera dans l'horaire prévu à peu de choses près ; il remercie Dominique OLHMANN d'avoir fait le déplacement pour assister à cette assemblée de fusion ; il remercie également Michel PETIOT, Président des Archers de la Cité, qui a permis la tenue de cette assemblée dans de bonnes conditions, donne rendez-vous aux élus du Comité Directeur d'Occitanie dans 15 jours, et souhaite à chacun une bonne fin de journée et un bon retour.

La secrétaire

Gisèle GALLET



Le président

Didier RAMI

